## ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N º 28

présenté par Mme Ménard

## **TITRE**

Au titre, substituer aux mots:

« abolir la corrida : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité »,

les mots:

« porter une atteinte grave aux identités territoriales ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Vouloir interdire la corrida, c'est vouloir s'attaquer à une longue tradition historique et aux identités territoriales fortes des régions taurines. Car, n'en déplaise à ceux qui n'ont jamais vu de corrida, elle est un fait culturel majeur dont la finalité est de célébrer le courage et la créativité de l'homme face à la mort.

Comme toute culture, la corrida est un marqueur identitaire en tant qu'elle unit les groupes humains sans distinction d'origines géographiques, sociales ou générationnelles. Cette mixité ou ce "vivre ensemble" est une réalité dans les arènes. Les villes taurines sont des communautés à taille humaine dans lesquelles la corrida est synonyme de partage, de convivialité et de maintien des liens sociaux. La corrida est une manière de se mesurer au mystère de la mort qui est ritualisée et assumée pour être la victoire et le triomphe de la vie et de la valeur de celui qui a le courage de l'affronter. La corrida est en cela bien éloignée de la vision pudique que le monde contemporain donne à voir de la mort.

TITRE  $N^{\circ}$  28

Vouloir interdire la corrida, c'est nier un particularisme, c'est vouloir supprimer une identité locale qui est en partie le fruit de l'existence de la corrida, c'est vouloir déraciner ceux que cette culture a façonnés.